



# Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**MERCREDI 26 MARS 2025 A 19 H 00**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le mercredi 26 mars à 19 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 21 mars 2025 conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire

**Etaient présents** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

**Etaient absents** : MM. VAUZOU (pouvoir à Céline GLEIZES), Christian GUION (pouvoir à Evelyne DESCHAMPS).

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Evelyne DESCHAMPS est élue à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025**

**Vote** : unanimité

### **ACCEPTATION D'UN DON A LA COMMUNE – DL 22/2025**

M. le Maire présente aux membres du conseil le projet de M. Delavarenne Thierry de faire don à la commune des parcelles cadastrées ZE 33 et 34 « Les Monts Moreaux ».

Le frais notariés liés à cette donation s'élèveraient à 1 300 €, auprès de Maître Philippe Bucher, Notaire à Orléans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent :

- la donation de M. Delavarenne Thierry
- que M. le Maire signe tous les documents nécessaires à cette opération
- de régler la somme de 1 300 € de frais d'acte

**Vote** : unanimité

### **ADMISSION EN NON-VALEUR DE FACTURES IMPAYÉES – DL 21/2025**

Le comptable informe la commune que deux créances sont irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuite sans effet. Il convient donc d'approuver l'admission en non-valeur de ces créances avec pour objet de les faire disparaître de la comptabilité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous, pour un montant total de 252,86 € :

- Liste n° 5059550011/2025 – 142,86 €
- Liste n° 6679540331/2025 – 110,00 €

Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541.

**Vote : unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Gardiennage de l'église

Mme Tallandier Françoise a souhaité arrêter au 31 mars sa fonction de gardienne des biens de l'Etat, sur notre commune. Sa démission est acceptée par M. le Maire. M. Inigo Christophe est désigné pour son remplacement avec mission de surveillance des biens de l'état et en particulier ceux de l'église St Martin. Un inventaire devra donc être effectué à la prise de fonction.

### Projet d'un carport solaire

Afin de réduire les coûts d'électricité de la salle des fêtes et de sport, M. le Maire envisage le projet de réalisation d'un carport solaire sur le parking. Devant les possibilités offertes de revente ou de stockage de l'électricité produite, une commission technique est créée afin de déterminer l'option la plus intéressante pour notre commune. Les membres désignés sont : M. Weckstein, Rapporteur, M. Carrier et M. Inigo.

### Cabinet médical/infirmier

Une réunion de planification avec les artisans est prévue. Nous commencerons le chantier du cabinet médical en même temps que ceux de la Mairie et de la Maison pour tous.

### Aire de loisirs

Aucune certitude à ce jour concernant les subventions au regard des décisions du Département et de l'attente des décisions préfectorales sur l'attribution des aides DETR. Si nous n'obtenons pas le financement du tourne à gauche, la commune n'est pas en mesure de tout prendre à sa charge, aussi il est convenu de suspendre le projet « Aire de loisirs » pour le moment.

### Réalisations à venir

- Cabinet médical : Devant les incertitudes budgétaires, il y a lieu de prioriser nos projets, M. le Maire propose donc la réalisation du cabinet médical.
- Logements (réalisations à venir si validation des modifications souhaitées de notre PLU).

### Salon du Livre de Notre Dame de l'Isle

Nous mettons à disposition les barnums et les grilles d'exposition pour le salon du livre de Notre-Dame de l'Isle le 29 juin 2025.

L ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

